

CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE
Séance publique du 19 juin 2009

Question orale déposée par le groupe communiste et citoyen
Madame Catherine MARGATE

RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY

REPONSE DE PATRICK DEVEDJIAN

En préalable, il apparaît important de préciser que le logement des étudiants, notamment l'avenir de la résidence universitaire d'Antony, ne doit pas être instrumentalisé. Ce n'est pas un chiffon rouge que l'on agite dans l'espoir de soulever des réactions, alors même que l'Etat et le Département s'efforcent actuellement de trouver les solutions les plus pertinentes face à une situation très défavorable dans le cadre de la convention signée en octobre 2008 avec une forte volonté de créer, rénover ou réhabiliter 3 000 logements sur la totalité du territoire des Hauts-de-Seine. Il s'agit en particulier d'assurer une répartition harmonieuse entre le nord et le sud du département.

Les relations entre le Département et le CROUS sont très constructives. Plusieurs rencontres se sont tenues récemment dans le but d'établir un projet de convention tripartite associant la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. J'envisage de soumettre ce projet à votre approbation au cours du troisième trimestre 2009.

A ce stade, l'analyse conduit à penser que certaines démolitions seront inévitables au sein de la résidence universitaire d'Antony en raison de l'état de délabrement de plusieurs bâtiments et de leur inadaptation. Il convient en outre de reconsidérer totalement le mode d'occupation du site pour l'ouvrir sur la ville. Comme de nombreux grands ensembles, la cité universitaire doit faire l'objet d'une profonde restructuration.

Les démolitions à venir s'accompagneront de différentes réhabilitations du parc de logements géré par le CROUS à Antony et sur d'autres sites. Deux opérations importantes sont notamment en cours de montage. La première, mise en œuvre par l'OPDH92, concerne la résidence Lincoln à Bagneux. A terme, la capacité d'accueil devrait être portée de 80 à 160 logements. La seconde vise à réhabiliter les bâtiments de l'ex-école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses. Ce sont environ 275 logements nouveaux qui seront proposés. L'opérateur doit être choisi le 26 juin prochain par une commission de sélection.

Par ailleurs, le Département s'est engagé à compenser toute démolition par la production d'une offre équivalente augmentée de 20 %. Cette exigence, inscrite dans la convention de 2008, reste d'actualité et permettra au CROUS de conserver la gestion d'un nombre de logements au moins identique.

Un programme 100 logements est d'ores et déjà prévu à Antony. Il en faudra aussi dans l'Ouest, le Centre et le Nord du Département car le CROUS, lui-même, considère que la répartition géographique du parc doit être rééquilibrée au regard des besoins.

Afin d'atteindre l'objectif de production de 3 000 logements, tous les bailleurs ont été mobilisés. A ce jour, ce sont environ 1 900 logements qui sont annoncés en vue d'un financement d'ici à 2013. Ceci correspond déjà à 63 % de l'objectif.

La poursuite de la démarche passe aujourd'hui par la recherche d'opportunités foncières nouvelles. Ce travail a été engagé avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier les villes de notre département.

Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui intéressées pour développer le logement des étudiants sur leur territoire. A titre d'exemple, la commune de La Garenne-Colombes propose de réaliser une résidence dans la ZAC des Champs Philippe. Je sais que Colombes a aussi des projets. En réalité, Il faudra que l'ensemble du territoire soit mobilisé, le Conseil général ayant besoin de l'intervention active des communes pour que soit produit le foncier nécessaire.

En ce qui le concerne, le Département a procédé à une analyse de son patrimoine. Il est notamment propriétaire d'une parcelle tout à fait adaptée située à proximité du bâtiment qu'il vient de faire construire à Gennevilliers. Au total, ce sont 150 à 200 logements qui pourraient être réalisés.

En résumé, la démarche est bien engagée comme vous pouvez le constater. J'entends la poursuivre au service des étudiants, de l'aménagement de notre territoire et, plus généralement de l'attractivité de notre territoire à laquelle ils contribuent.